

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2622

présenté par

M. Charles de Courson, M. Clément, M. Lassalle et Mme Wonner

ARTICLE 52

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« L'éventuelle »

le mot :

« La ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La compensation doit devenir systématique et équivalente pour toute artificialisation. chaque m2 artificialisé devrait donc donner lieu à la « désartificialisation » d'une surface équivalente. cela limiterait certainement les projets donnant lieu à artificialisation (puisque l'enjeu financier serait levé) et permettrait une meilleure application du principe ERC, insuffisamment respecté jusqu'ici.